

# Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Conjoncture de l'emploi et marché du travail

Numéro 124 — MAI 1989

## LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 1988

### La situation de l'emploi continue de s'améliorer

En données corrigées des variations saisonnières, l'évolution des effectifs des établissements de 50 salariés et plus concernés par la déclaration mensuelle sur les mouvements de main-d'œuvre est de +0,4% au cours du quatrième trimestre 1988 alors qu'elle avait été constamment négative depuis 1983; en 1988, la baisse a été de -0,2% au premier trimestre, -0,4% au deuxième et seulement de -0,1% au troisième trimestre.

L'évolution de l'emploi cesse donc d'être défavorable dans les établissements de 50 salariés et plus, bien qu'elle soit structurellement moins favorable que dans les établissements moins importants. Rappelons que pour l'ensemble des établissements des secteurs marchands non agricole, l'emploi progresse de +0,6% au quatrième trimestre 1988 contre respectivement +0,4%, +0,2% et +0,3% les trois trimestres précédents.

Au cours du quatrième trimestre 1988, on a enregistré près de 800.000 mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 50 salariés et plus (respectivement 370.000 entrées et 420.000 sorties), correspondant à une perte de 50.000 emplois en données brutes (-0,3% des effectifs).



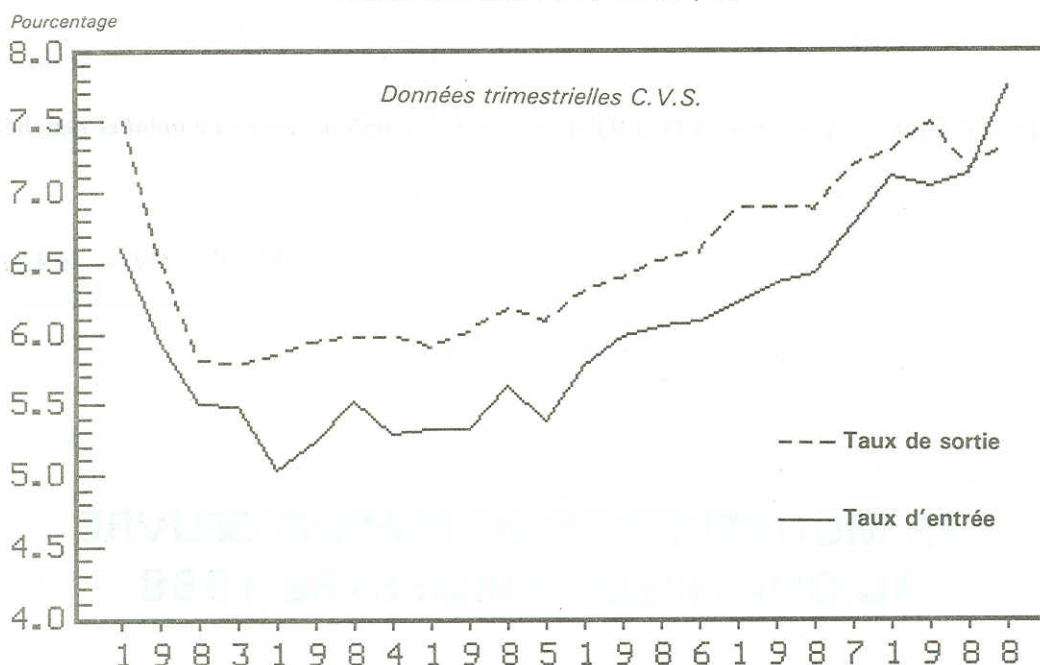
SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE  
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

## La durée des contrats s'allonge Baisse des licenciements économiques

La durée moyenne des contrats à durée déterminée s'allonge; de 3 mois au quatrième trimestre 1986 elle passe à 3,2 mois au dernier trimestre 1987 et 3,6 mois au quatrième trimestre 1988.

La détente sur le marché de l'emploi s'accompagne d'une baisse des licenciements économiques et d'un léger accroissement des démissions. Les licenciements économiques représentent 0,3% des effectifs au quatrième trimestre 1988 contre 0,5% pour le même trimestre de l'année précédente. Déjà sensible dans l'industrie, cette baisse s'accroît dans le bâtiment génie civil et agricole. Les autres licenciements décroissent également dans ce dernier secteur; le nombre des démissions augmente légèrement dans tous les secteurs.

Mouvements de main-d'œuvre : janvier 1983 - décembre 1988  
Établissements de 50 salariés et plus



### Note méthodologique

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours de la période. A partir de 1976, le Service des Études et de la Statistique a entrepris l'exploitation de ces déclarations pour les établissements de 200 salariés ou plus; en 1981, le seuil en a été abaissé à 50 salariés. Depuis 1983, en collaboration avec l'INSEE, le traitement porte également sur les caractéristiques des salariés entrant ou sortant des établissements : âge, sexe, nature du contrat offert ou raison du départ.

Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant au secteur privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités locales, les principaux établissements publics (EDF-GDF, Charbonnages, SNCF) et les établissements relevant de la Défense nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 12.700.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie (75%) que dans le tertiaire marchand (40%) et le bâtiment (37%). La couverture de cette source est donc partielle et il n'est pas possible d'extrapoler simplement les résultats présentés ici, à l'ensemble des établissements : des études antérieures ont en effet montré que le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les établissements de taille moyenne ou petite, et les mesures récentes de politiques de l'emploi n'ont pas dû atténuer ce phénomène.

Les établissements de 50 salariés et plus concernés par la déclaration des mouvements de main-d'œuvre employaient environ 6.200.000 salariés au début du quatrième trimestre 1988.

La présente exploitation est faite sur douze régions, dont l'Ile-de-France; elle est représentative de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés.

